

**NORMANDIE**



## Informations aux parents

Dans le cadre des mesures préventives prises contre le COVID-19.

En application des directives de l'état, le centre de Loisirs de La Ferrière Aux Etangs est fermé jusqu'au 23 Avril inclus. Les jours de fermeture ne vous seront pas facturés.

3 centres de loisirs du territoire assureront le service minimum sur cette période. Un parent, personnel prioritaire, qui n'a pas de solution de garde pour ses enfants sur cette période peut contacter un des 3 centres :

### Sur les vacances prévues du lundi 12 au vendredi 23 avril :

- FLASH à Flers (15 rue Jules Appert) : 02 33 64 84 93 / flersflash61@yahoo.fr
- Centre de loisirs à La Ferté-Macé (14 rue Louis Pasteur) : 02 33 14 14 83 / centresocioculturel@lafertemace.fr
- Planète Loisirs à Athis-de-l'Orne (école élémentaire Le Petit Nicolas, 1 rue Jules Ferry) : 02 33 96 10 44 06 / serviceanimationathis@gmail.com

Nous vous tiendrons informés des évolutions via le site internet de la ligue de l'enseignement ainsi que sur notre page Facebook. Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez nous envoyer un message à : [centrelfae@laliquenormandie.org](mailto:centrelfae@laliquenormandie.org)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement

Toussier ou éternuer dans son coude

Utiliser des mouchoirs à usage unique

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Porter un masque quand on est malade

La Ligue de l'enseignement de Normandie

Pôle Politiques Éducatives Territoriales

Siège social : 16, rue de la Girafe - BP 85091 - 14078 CAEN Cedex 5 • Tél : 02 31 06 11 00 • Fax : 02 31 06 11 19

Email : [service.loisirs@laliquenormandie.org](mailto:service.loisirs@laliquenormandie.org) • Site internet : [www.loisirs.educatifs.laliquenormandie.org](http://www.loisirs.educatifs.laliquenormandie.org)

SIRET: 329 857 387 000 16 • APE : 8559 B

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985